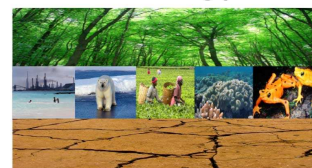


Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

COMMUNIQUÉ

Aux fins médiatiques seulement
Ceci n'est pas un document officiel

le 22 mai 2007
Journée internationale de la
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

FORMATION D'UNE ALLIANCE SCIENTIFIQUE MONDIALE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, PARIS, 2-6 JUILLET 2007

Montréal, le 27 juin 2007 : Les experts scientifiques et les décideurs internationaux se réuniront au siège de l'UNESCO, à Paris, du 2 au 6 juillet 2007 à l'occasion de la douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique. Leurs discussions porteront surtout sur les aspects techniques et scientifiques de l'appauvrissement de la diversité biologique et les conséquences croissantes des changements climatiques sur la mise en œuvre des activités entreprises dans le cadre de la Convention. Ils se pencheront également sur la question des biocarburants. Il s'agit de la toute première fois qu'un sujet scientifique en émergence figure à l'ordre du jour de la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Les recommandations seront abordées lors de la prochaine réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui aura lieu à Bonn, en Allemagne, du 19 au 30 mai 2008.

« Il est essentiel de comprendre les conséquences des changements climatiques sur la diversité biologique et la mise en œuvre des objectifs de la Convention sur la diversité biologique afin d'être en mesure de s'attaquer à la double menace que représentent l'appauvrissement sans précédent de la diversité biologique et les défis du changement climatique », a déclaré Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire exécutif de la Convention. « Je suis ravi de l'enthousiasme que manifestent les organes scientifiques des programmes des Nations Unies impliqués à travailler ensemble, au niveau de la diversité biologique et des changements climatiques et à unir leurs efforts afin de relever les défis scientifiques et techniques découlant des deux plus grandes menaces environnementales mondiales qui guettent l'humanité », a ajouté M. Djoghlaïf.

L'ordre du jour de la Réunion prévoit également des discussions approfondies sur l'application de « l'approche par écosystèmes », qui représente le cadre d'action fondamental de la Convention, l'application de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes, les mesures de suivi des résultats de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et les Perspectives mondiales de la diversité biologique.



L'ordre du jour et les documents de la réunion sont publiés sur le site <http://www.cbd.int/sbstta12>

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a été formé en vertu de l'article 25 de la Convention, en qualité d'organe consultatif scientifique intergouvernemental à composition non limitée. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques est un organe subsidiaire de la Conférence des Parties et il rend compte régulièrement de tous les aspects de ses travaux à la Réunion des Parties. Ses tâches consistent à évaluer l'état de la diversité biologique, évaluer le type de mesures prises en vertu des dispositions de la Convention et s'occuper des dossiers que lui confie la Conférence des Parties.

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques s'est réuni à 11 reprises à ce jour et a présenté plus de 120 recommandations à la Conférence des Parties, qui en a adopté certaines telles quelles, d'autres en partie et plusieurs autres dans une version modifiée.

La Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique est un des traités environnementaux internationaux qui compte le plus d'adhérents au monde. Ouverte aux fins de signature lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la Convention compte actuellement 190 Parties, dont 189 États et la Communauté européenne, qui se sont engagées envers ses trois objectifs principaux : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage équitable des bienfaits découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques. Le Secrétariat de la Convention est situé à Montréal. Pour plus de renseignements, communiquez avec Marie Aminata Khan au +1-514-287-8701 ou par courrier électronique à marie.khan@cbd.int